

Note n° 120 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 6 août 2024

Échec de la politique économique de Macron

La Cour des comptes torpille sept ans de politique budgétaire macroniste de baisse des recettes (impôts), qui laisse la France dans une situation délicate, aujourd'hui et jusqu'en 2027.

La politique fiscale a fait déraiper le déficit budgétaire jusqu'à 5,5 % du PIB, notamment à cause du manque de recettes, de l'effet amplificateur des baisses d'impôts de 2023 de 10,7 milliards dont 60 % relève de suppressions pérennes de recettes (baisse des impôts de production, suppression de la taxe d'habitation...).

Entre 2018 et 2023, le ministre des Finances Bruno Le Maire a jeté par les fenêtres 62 milliards d'euros de recettes (2,2 points de PIB). Sans cette idéologie antifiscale, le déficit budgétaire serait sensiblement moindre, et « seulement » légèrement supérieur à 3 %... et les riches seraient un peu moins riches.

L'avenir n'est pas meilleur : le programme de stabilité budgétaire du gouvernement prévoit un retour du déficit vers les 3 % du PIB à l'horizon 2027 ... mais pour la Cour des comptes, le message est clair « *Cette nouvelle trajectoire est peu crédible* » :

- Des hausses d'impôts d'ampleur sont annoncées, 21,2 milliards d'ici 2026, mais les mesures ne sont pas citées !
- Les dépenses seraient maîtrisées par un... mais « *cet effort inédit n'est pas documenté* » !

Les experts de la Cour ont calculé que, d'ici 2027, la dette augmenterait de 7 points de PIB et le déficit atteindrait 5,9 points de PIB.

Comment croire au programme de Macron ? Veut-il vraiment augmenter les recettes après avoir vanté et mis en place les baisses d'impôts ? Espère-t-il réussir un « *effort d'économie sans précédent* » sans réactions syndicales ? En tout cas, nous ferons tout pour empêcher les « économies ».

Macron a échoué dans sa politique et ce ne sont pas les pouvoirs financiers qui vont le retenir. Ses baisses d'impôts font vaciller l'économie. Pour en savoir plus, voir Christian Chavagneux dans Alternatives économiques en cliquant [ici](#).

Coup bas de l'été

Il n'y a plus de gouvernement, mais celui qui « *gère les affaires courantes* » a décidé de baisser le taux d'intérêt du Livret d'Épargne Populaire (LEP) qui offre aux personnes les plus modestes une protection contre la hausse des prix. Il permet d'épargner jusqu'à 10 000 euros et bénéficie d'une exonération sociale et fiscale.

Le taux du LEP poursuit sa baisse, il était à 6,1 % en janvier 2023, de 6 % en août 2023, de 5 % en février 2024 et le gouvernement fantôme l'a diminué à 4 % en août 2024.

Chère fermeture d'Ehpad

L'UDIRS du Loiret informe d'un job d'été très lucratif, administrateur provisoire de l'EHPAD les Hirondelles à Dordives pour six mois, renouvelable une fois, dans l'objectif de fermer cet établissement, soi-disant pour renforcer l'aide à domicile. L'arrêté de l'ARS fixe sa rémunération, 735 euros hors taxe **par jour** en plus de l'indemnisation de ses frais de mission ... qui seront payés par l'Ehpad, ce qui va augmenter le déficit de cet Ehpad.

Le pire c'est que tout cela est légal, mais totalement immoral voire obscène, certaines retraitées touchent une pension inférieure à une journée de rémunération de l'administrateur provisoire.

C'est une injure supplémentaire aux résidents dont beaucoup sont en forte perte d'autonomie et qui payent près de 2 000 euros par mois de frais d'hébergement. Voilà qu'ils et elles sont contraints de devoir quitter l'Ehpad qui les hébergeait et où ils pensaient finir leurs vieux jours. Les équipes « UNIRS » dans les départements sont invitées à faire remonter leurs informations sur les comportements des Agences Régionales de Santé, au service direct, très souvent, d'intérêts privés.

Insee et Drees mesurent la pauvreté

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) vient d'actualiser ses indicateurs de pauvreté avant et après redistribution, de niveau de vie et de décomposition du revenu sur l'année 2021. Cette année-là :

- 9,1 millions de personnes en France métropolitaine étaient considérées comme pauvres monétairement, avec un niveau de vie mensuel inférieur à 1 158 € pour une personne seule.
- Les prestations sociales non contributives (c'est-à-dire versées sans condition de cotisation préalable) représentaient 38 % du revenu disponible des ménages pauvres : 14 % de minima sociaux, 11 % d'aides au logement, 10 % de prestations familiales et 3 % de prime d'activité.
- La redistribution a réduit le taux de pauvreté de 6,9 points : 14,5 % de la population métropolitaine est pauvre, contre 21,4 % (soit 13,5 millions de personnes) qui le seraient si ces prestations et les impôts directs n'existaient pas.

La redistribution réduit nettement les inégalités. Le niveau de vie des 20 % des individus les plus aisés est 8,2 fois plus élevé que celui des 20 % les plus modestes avant la redistribution, et 4,5 fois après.

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

L'Insee a publié ses données pour l'année 2022. Elles montrent une stabilité de la pauvreté, mais une réduction de l'écart entre le niveau de vie des personnes pauvres et le seuil de pauvreté. Malgré les « réformes » des allocations logement qui ont diminué les niveaux de vie, malgré l'arrêt du versement des dernières aides pour compenser les interruptions d'activité, plusieurs dispositifs ont protégé le pouvoir d'achat des ménages dans un contexte de forte inflation, et l'emploi s'est amélioré.

Le taux de pauvreté se stabilise, mais au niveau élevé de 14,4 % de la population, soit 9,1 millions de personnes qui vivent avec moins de 1 216 € par mois.

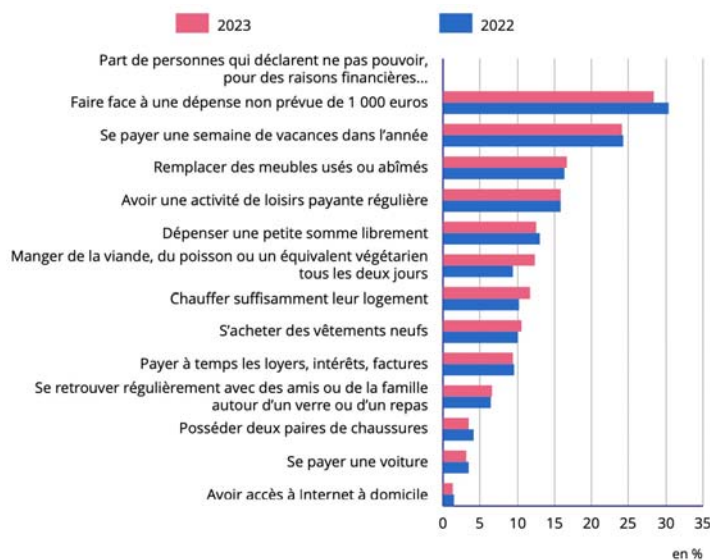
Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

L'Insee a également publié des statistiques sur la privation matérielle et sociale en 2023 (à voir en cliquant [ici](#)), qui montrent que 9 millions de personnes, soit 13,6 % de la population vivant en logement ordinaire, sont en situation de privation matérielle et sociale, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas couvrir 5 dépenses courantes sur les 13.

Deux privations augmentent fortement début 2023 et concernent 12 % des personnes : ne pas pouvoir, pour des raisons financières, manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours (+3 points par rapport à 2022), et ne pas pouvoir chauffer suffisamment son logement (+2 points).

Cette augmentation des privations sur les aliments protéinés et le chauffage traduit les difficultés de la population face à la hausse des prix : les prix de l'alimentation ont augmenté de 15 % entre février 2022 et février 2023 en glissement annuel, et ceux de l'énergie de 14 %

Voici les 13 privations, leur importance et leur évolution :



La complémentaire santé des retraité·es PTT va augmenter

La Mutuelle Générale (MG) crée une filiale, la LMG SA, une société d'assurance privée, à qui elle transfère une partie de ses adhérent·es, notamment les salarié·es de La Poste et d'Orange qui sont obligés d'adhérer à la mutuelle d'entreprise.

Puis, l'assureur public CNP Assurances, filiale de la Banque Postale, prend une participation majoritaire de 65 % du capital de cette filiale et devient donc l'assurance santé des salariés de La Poste et d'Orange.

Mais la MG conserve les 300 000 retraité·es de La Poste et d'Orange. N'ayant plus que les retraité·es, les cotisations vont sérieusement augmenter dans les prochaines années.

Augmenter les minima sociaux, c'est possible !

L'Union syndicale Solidaires travaille à la construction d'une mobilisation unitaire, quel que soit le gouvernement en place, pour gagner trois priorités par la lutte :

- L'abrogation de la réforme retraite 2023 et le retour à une retraite à 60 ans avec 37,5 annuités.
- L'augmentation des salaires dans le public comme dans le privé et le SMIC à 2000 euros nets.
- La défense, l'accès et le développement des services publics de qualité partout sur le territoire, gages d'égalité, de cohésion sociale, d'accès aux droits. Ces services publics sont indispensables pour la bifurcation écologique.

Une de ces mesures, l'augmentation du SMIC, suscite des violentes réactions du gouvernement fantôme soutenu par LR et le RN, du patronat, des médias détenus par des millionnaires.

Cela concerne les retraité-es, augmenter les salaires, c'est augmenter la pension des futurs retraité-es et aussi des actuels si nous arrivons à imposer notre revendication d'indexation des pensions sur le salaire moyen.

Un article du Monde (réservé aux abonnés, [ici](#)) analyse les conséquences de la forte hausse du salaire minimum dans plusieurs pays européens et contredit le premier ministre, Gabriel Attal qui parle d'une « machine à détruire l'emploi » et de 500 000 emplois détruits si le SMIC augmentait à 1 600 € (+ 14 %) comme le souhaite le Nouveau Front Populaire.

En Espagne, le salaire minimum interprofessionnel (SMI) a fait un bond colossal de 54 % depuis l'arrivée au pouvoir du premier ministre socialiste Pedro Sanchez, en 2018. Il est désormais à 1323 euros brut mensuels, à 60 % du salaire médian espagnol. La brusque hausse de 2019 (+ 22 %) avait provoqué d'intenses débats et avis contradictoires.

Les bons résultats économiques ont relégué le débat à un second plan. Depuis 2018, près de 1,8 million d'emplois ont été créés et le taux de chômage a baissé de 14,5 % à 11,7 %. Pourrait-il être plus bas si la hausse du SMI n'avait pas été aussi importante ? Les avis divergent.

Au Royaume-Uni, le salaire minimum a vu le jour en 1999 à un niveau très bas (47 % du salaire médian). Les gouvernements successifs ont eu la capacité à l'augmenter très largement, notamment les dernières années. En avril, l'augmentation de 10 % l'a fixé à 11,40 livres de l'heure (13,60 euros, à comparer au smic brut français de 11,65 euros), soit 64 % du salaire médian.

En vingt-cinq ans, l'augmentation est de 70 % en valeur réelle. Il n'y a pas eu de destructions d'emplois, le chômage est resté faible sur toute cette période, actuellement à 4,4 %. Le gouvernement a décidé de poursuivre l'augmentation, visant deux tiers du salaire médian en 2025.

En Allemagne, le salaire minimum a été instauré en 2015. Le 1^{er} octobre 2022, il est passé de 10,45 euros à 12 euros pour 5,8 millions d'emplois, soit 14,8 % de l'ensemble des salariés. D'après l'Office des statistiques, ce sont les femmes et les salariés de l'est du pays qui ont le plus profité de cette revalorisation. Son montant, actuellement à 12,40 euros de l'heure, doit passer à 12,80 euros en janvier 2025.

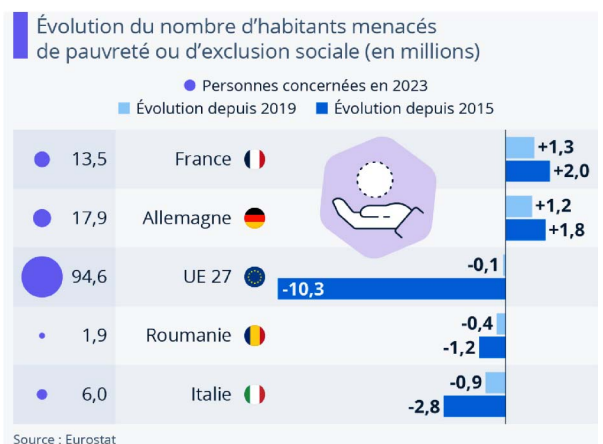
Cette hausse n'a pas provoqué d'augmentation du chômage, dans un contexte de forte pénurie de main-d'œuvre.

Selon Thomas Coutrot dans Politis ([ici](#)), la hausse du SMIC réduirait les coûts salariaux ! Il explique que cette réduction est la conséquence de l'exonération de cotisations sociales pour les salaires inférieurs à 1,6 SMIC.

Cet ancien coprésident d'Attac France, membre des Économistes atterrés, informe qu'une augmentation du SMIC de 15 % augmenterait le coût salarial des personnes au SMIC, mais diminuerait celui des salarié-es un peu au-delà de 1,6 SMIC actuel, qui seraient rattrapés par l'exonération de cotisations sociales avec l'augmentation du SMIC. Dans la plupart des PME, « la hausse du coût des smicards sera contrebalancée par la baisse du coût des autres ».

Il espère la fin des exonérations de cotisation mais, en attendant, la hausse du Smic sera parfaitement indolore pour l'immense majorité des entreprises.

Il faut augmenter le SMIC et les salaires : en France (et en Allemagne), le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale augmente (et baisse dans l'UE).



De l'argent, il y en a ...

En un an en France, 47 000 personnes sont devenues millionnaires,

ce qui porte à 2 868 031 le nombre d'adultes possédant un patrimoine supérieur à 1 million de dollars.

Cette tendance est à la hausse depuis 2008, selon le rapport de Global Wealth Report, « *ce qui suggère que les personnes appartenant à une tranche de richesse supérieure ont vu leur fortune croître plus rapidement que celles appartenant à des tranches de richesse inférieures* ». D'ici à 2028, la France aurait 450 000 nouveaux millionnaires (+15 %).

Une partie des plus riches ont fait fortune dans le secteur du grand âge.

Le magazine Challenges a dévoilé son classement annuel des 500 plus grandes fortunes professionnelles de France. Parmi elles, une quarantaine sont issues du secteur de la santé, dont plusieurs ont fait fortune dans le domaine des Ehpad et des cliniques privées.

Les huit personnalités riches en lien avec le secteur du grand âge sont :

- 70^e place avec une fortune évaluée à 1,8 milliard d'euros : Yves Journal, fondateur du réseau européen de maisons de retraite DomusVi, et qui en détient encore près de la moitié.
- 111^e place avec 1,2 milliard d'euros : Stanislas Niox-Chateau, Ivan Schneider et Jessy Bernal, les cofondateurs de Doctolib, qui détiennent une part minoritaire du capital.
- 137^e place avec 1 milliard d'euros : Jean-Claude Marian, fondateur du groupe d'Ehpad et de cliniques Orpea, cédées pour 770 millions d'euros.
- 174^e avec 750 millions d'euros : Philippe Austruy, gérant des groupes de cliniques privées et d'Ehpad Medifutur, Medipep et Générale de santé via sa foncière Sis care.
- 251^e avec 575 millions d'euros : Jean-François Gobertier a fait fortune dans les Ehpad et est encore propriétaire de maisons de retraite via sa holding spécialisée dans la santé et l'hôtellerie GDP Vendôme.
- 279^e avec 500 millions d'euros : Samuel Gelrubin et sa famille ont hérité du groupe Terrot, foncière immobilière qui s'est notamment orientée vers les Ehpad avec le groupe Bridge ; Patrick Teycheney a revendu le groupe d'Ehpad Colisée en 2015 et en a conservé 3 %.
- 375^e avec 350 millions d'euros : François et Pierre Guichard, fils du fondateur des cliniques (et d'un Ehpad) GBNA.

Une personne sur cinq n'a pas consulté de médecin en 2023

Le baromètre de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) suit chaque année l'opinion à l'égard de la santé, de la protection sociale et des inégalités sociales. Voir le baromètre en cliquant [ici](#).

Le dernier baromètre concerne 2023, il révèle que :

- 20 % n'ont consulté aucun médecin au cours des 12 derniers mois (30 % dans les territoires ruraux),
- 71 % ont consulté un médecin à son cabinet, à l'hôpital ou à domicile,
- 8 % ont consulté par vidéo.

Les personnes âgées téléconsultent moins souvent : seulement 4 % des plus de 65 ans, à comparer aux 12 % des personnes âgées de moins de 50 ans (3 fois plus).

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu recours à une téléconsultation avec un médecin (généraliste ou spécialiste) ?

